

PERIMETRE DU QUARTIER

Charente (16)

Commune : **Angoulême.**

Z.U.S. : **Ma Campagne.**

5401040

n° d'ordre : 82

PERIMETRE RUE PAR RUE* :

Nombre de pages : 1

- Rue de Québec du n°25 au n°1
- Avenue de Navarre du n°372 au n°358
- Rue du Capitaine Fabre du n°1 au n°37
- Rue de la Croix Lanauve du n°3 au n°17
- Limite de parcelles n°BW 338, 336, 129, 130 et DR 149, 146 (chemin rural de Clérac à la Croix Lanauve, jusqu'à la limite communale)
- Limite communale (Angoulême - Puymoyen) : le périmètre de la zone est la limite communale (parcelles n°DR 146, 149)
- Chemin rural dit de la Pierre Levée (parcelles n°DR 12, 13, 14, 30, 66, 73, 32)
- Boulevard de Bigorre (pas de n° de voirie) : limite de parcelles n°CM 290, 289, 288, 287, 185, 183, 210, 177, 176, 172, 169, 219, 220, 221, 222, 233, 234, 242, 243, 254, 255, 256 et CN 222, 302, 248, 246, 208, 207, 206, 205, 204, 202, 201, 200, 199, 198, 197, 196, 195, 194, 193, 192, 216, 186, 185, 217
- Contournement du lotissement des Chaumes de Crage : limite de parcelles n°CN 93, 92, 91, 90, 89, 88, 87, 86, 85, 84, 83, 82, 81, 80, 79, 78, 214, 301
- Voie de l'Europe
- Plaine de Jeux : limite de parcelles n°CI 127, 52 et CK 344, 20, 21, 441, 89, 90, 112, 113, 400, 383, 131, 403 (- Rue de Québec du n°25 au n°1)